

Titre III des enseignants : Que cachent les propositions de la Direction ?

Depuis le 19 juin, une partie des enseignants dépendant du règlement particulier des écoles technologiques apprécie à leur juste valeur, les propositions de la DGA ERF en matière d'harmonisation des règlements des enseignants. Certes, négocier régionalement un règlement alors même que les négociations en Commission Paritaire Nationale sur le sujet sont reportées depuis plusieurs mois est pour le moins périlleux, un petit décryptage s'impose donc !

Au prétexte, d'une harmonisation qui aurait dû être engagée depuis 2013, c'est une dégradation hallucinante des conditions de travail qui est proposée à la majorité des enseignants. Quelle entreprise sérieuse pourrait aujourd'hui faire de telles propositions à ses salariés, tout en leur demandant de continuer à rester mobilisés, à innover, à anticiper ?

Ce ne sont pas seulement en termes de congés ou de coefficients que les propositions sont inacceptables, mais aussi dans la généralisation d'un modèle qui se veut flexible et fragilise aujourd'hui les centres de formation de la CCIR, notamment les écoles de l'ex-CCIV et de la CCIT 77, modèle où la précarisation des enseignants (vacations, CDD, prestataires) devient la norme... où il serait possible d'enseigner dans des classes dont l'effectif pourrait atteindre 40 apprentis, où les heures de face-à-face pédagogique atteindraient des sommets, le suivi des élèves serait réduit à minima, les heures dédiées à l'innovation, à la formation des enseignants, à la réflexion pédagogique collective deviendraient optionnelles...

La capacité de travail des enseignants n'étant pas extensible à l'infini, ce projet mettrait en danger des écoles qui fonctionnent bien et amènerait à la disparition des plus fragiles.



Syndicat National Autonome des Personnels
de Chambres de Commerce et d'Industrie

Pour l'UNSA il n'y a donc pas à rechercher de compensations aux propositions qui sont faites, car elles sont totalement déconnectées des réalités du fonctionnement des écoles et les modélisations qui sont construites s'appuient sur des données de base qui ne sont pas celles des règlements en vigueur (du règlement particulier des écoles technologiques, au règlement des écoles de l'ex-CCIV, en passant par celui de la CCIT 77).

Adapter nos écoles aux défis de demain, tout en conservant les spécificités de l'enseignement consulaire ne peut en aucun cas se solder par une dégradation de nos conditions de travail. La réécriture du titre III régional doit passer par une reconnaissance du travail et de l'engagement des enseignants, une véritable prise en compte des évolutions de leur métier en matière de carrière, de formation, de rémunération.

Ce sont ces aspects qu'il faut valoriser avant toute chose et à ce stade du projet on voit mal comment la DGA ERF compte y parvenir...

Pour joindre la branche Formation de l'UNSA-CCI :

Par mail : <http://www.unsa-cciparisidf.fr/contact> UNSA-

Par téléphone : 06 42 44 76 33

